

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_57
id. 6290

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

MOTION PROPOSÉE PAR LES GROUPES "RADICAUX ET APPARENTÉS" ET "TARN-ET-GARONNE" EN COMMUN" RELATIVE AUX 15 FERMETURES DE CLASSES ANNONCÉES PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu le règlement intérieur et notamment l'article 51,

Vu la motion présentée par les groupes « radicaux et apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun » relative aux 15 fermetures de classes annoncées par l'Éducation nationale,

Après en avoir donné lecture par Monsieur José Gonzalez, Vice-Président et Président du Groupe « Radical et Apparentés »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de ne pas saisir l'avis de la 2^{ème} commission personnel, affaires générales pour l'examen de motion ;
- Adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Le Département de Tarn et Garonne, qui fait de sa politique en faveur de l'éducation le pilier de sa mandature, regrette la fermeture de 15 classes de maternelles et de primaires, annoncée pour la rentrée de septembre 2022, par le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Le Département est garant de l'aménagement harmonieux du territoire dans son ensemble : il est en charge des collèges, il est l'un des principaux financeurs des travaux dans les écoles maternelles et primaires. L'objectif du Département est de faire en sorte que chaque élève, quel que soit son lieu de résidence, bénéficie des meilleures conditions scolaires. Aussi, le Département regrette la décision du Ministre de l'Éducation de n'octroyer aucun poste supplémentaire au Tarn-et-Garonne, alors même qu'il prévoit le dédoublement de certaines classes de grande section de maternelle.

Cette décision incompatible avec l'objectif d'amélioration des résultats scolaires dans le département. Comment sérieusement envisager atteindre cet objectif en augmentant le nombre d'élèves par classe et en fermant des classes des écoles rurales ? Pourquoi faire payer aux élèves des écoles rurales les conséquences du dédoublement envisagé pour certaines classes de grande section de maternelle ? Le Département estime que le Gouvernement doit déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses politiques.

En 2020, le Ministre de l'Éducation a promis de ne plus fermer de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants. Or à ce jour, 13 des 15 fermetures de classes, annoncées pour le département, sont dans des communes de moins de 5 000 habitants.

C'est pourquoi L'Assemblée départementale demande à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de « revoir sa copie » et de proposer une politique et une dotation en postes pour le Tarn et Garonne conforme aux demandes des élus, des parents d'élèves, des enseignants le tout en faveur de la réussite scolaire des élèves tarn-et-garonnais. »

Le Président,

Michel WEILL